

Landis+Gyr

Politique mondiale relative aux droits de l'homme

Révision	Date	Créé par	Remarques
1.0	1er mars 2025	Howard Gibson	Présentation des sujets ; création du document de base

1. TABLE DES MATIÈRES

2	INTRODUCTION	3
3	QU'EST-CE QUE LES DROITS DE L'HOMME ?	3
4	CHAMP D'APPLICATION	4
5	ENGAGEMENT ET PRINCIPES.....	4
6	GOUVERNANCE.....	6
7	CANAUX DE SIGNALEMENT	7
7.1	Confidentialité	8
7.2	Enquête.....	8
7.3	Protection des informateurs	8
7.4	Conformité à la politique SpeakUp relative aux droits de l'homme	9
	Annexe 1 - Système SpeakUp relatif aux droits de l'homme - numéros à contacter et informations relatives au site Internet.....	10
	Annexe 2 – Système SpeakUp relatif aux droits de l'homme – Processus de signalement.....	16
	Annexe 3 – Système SpeakUp relatif aux droits de l'homme – FAQ.....	18
	Annexe 4 – Conseils relatifs au Système SpeakUp	21

2 INTRODUCTION

Landis+Gyr Group AG (collectivement avec ses sociétés affiliées, « Landis+Gyr », « nous », « notre », « nos ») mène ses activités conformément à toutes les lois et réglementations en vigueur, et conformément aux normes de conduite et d'éthique professionnelle les plus strictes. Landis+Gyr s'engage fermement à respecter tous les droits de l'homme et les lois connexes dans tous les pays où elle exerce ses activités.

Le Code d'éthique et de conduite professionnelle de Landis+Gyr établit les principes fondateurs de notre identité et de la manière dont chacun d'entre nous mène ses activités au quotidien. L'un de ces principes fondateurs concerne la façon dont nous traitons nos employés, clients, sous-traitants, fournisseurs, autres parties prenantes et tiers dans notre chaîne de valeur. L'objectif de la Politique relative aux droits de l'homme de Landis+Gyr (« Politique relative aux droits de l'homme ») est d'établir un cadre clair, en tant qu'entreprise, qui concerne spécifiquement les droits de l'homme.

Landis+Gyr reconnaît que ses activités commerciales, quel que soit l'endroit où elles sont menées, peuvent potentiellement avoir un impact sur les droits de l'homme par le biais de ses propres opérations ou de relations commerciales qui interviennent tout au long de sa chaîne de valeur. Cette Politique relative aux droits de l'homme formalise et précise l'engagement de Landis+Gyr à soutenir et à respecter les droits de l'homme pour tout le monde, comme indiqué dans notre Code d'éthique et de conduite professionnelle en tant que principe fondateur. Avec cette Politique des droits de l'homme et notre Cadre des droits de l'homme, Landis+Gyr vise à montrer l'exemple en appliquant des pratiques commerciales responsables conformément aux droits de l'homme et aux normes du travail proclamés à l'échelle internationale.

3 QU'EST-CE QUE LES DROITS DE L'HOMME ?

Les droits de l'homme sont les droits, les libertés et les normes fondamentales de traitement appartenant à tous les êtres humains en vertu de leur humanité. Landis+Gyr défend et respecte tous les droits de l'homme internationalement reconnus tels que visés dans :

La [Déclaration universelle des droits de l'homme \(DUDH\)](#),

Le [Pacte international relatif aux droits civils et politiques \(PIDCP\)](#),

Le [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels \(PIDESC\)](#), et

Les [conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\)](#).

Landis+Gyr s'engage à respecter les [Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#) (Principes directeurs des Nations Unies), qui comprennent le développement et la mise en œuvre d'une politique relative aux droits de l'homme, la conception d'un cadre pour évaluer et atténuer les risques connus, et la création de mécanismes formels pour signaler et corriger les griefs lorsqu'ils surviennent.

Dans le cas où nous identifions un lien direct avec un impact négatif sur les droits de l'homme, nous nous engageons à utiliser notre levier, y compris à travailler directement avec nos partenaires tiers, pour traiter l'impact et mettre en œuvre un plan d'amélioration de la feuille de route, le cas échéant.

Landis+Gyr estime qu'il est essentiel d'adopter une approche formelle des droits de l'homme. Les droits de l'homme constituent une base fondamentale sur laquelle Landis+Gyr elle-même opère, et la base sur laquelle nous travaillons avec des partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour développer des codes et des politiques d'éthique des employés, et créer un lieu de travail sûr, inclusif et diversifié. La création, la mise en œuvre et la communication d'une Politique formelle des droits de l'homme, en l'insérant dans un cadre plus large pour le respect des droits de l'homme, permettent à Landis+Gyr de positionner ses opérations commerciales conformément à ces règles de base essentielles et de maintenir son leadership dans le secteur de l'énergie, de réduire les risques d'atteinte à la réputation et de renforcer les opportunités d'interaction et de collaboration avec les parties prenantes. Landis+Gyr communique son engagement en matière de droits de l'homme en publiant la présente Politique mondiale relative aux droits de l'homme en ligne.

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'inclusion, de la diversité et de la justice sociale, Landis+Gyr s'engage à respecter les droits des groupes vulnérables, y compris les communautés religieuses, politiques, raciales et ethniques minoritaires ; les personnes handicapées ; les travailleurs migrants et les réfugiés ; les enfants ; les peuples autochtones et des Premières Nations ; les communautés LGBTQ+ ; les membres des syndicats, les défenseurs des droits de l'homme et d'autres personnes qui sont exposés de manière disproportionnée à des impacts négatifs ou qui ont un accès inéquitable aux recours.

Landis+Gyr continuera à surveiller, tant en interne qu'au sein de sa chaîne de valeur, les principales questions importantes liées aux droits de l'homme ; celles-ci comprennent notamment les questions liées à la vie privée, à la liberté d'expression, au droit à une protection égale contre la discrimination, à la santé et à la sécurité, au droit à un emploi librement choisi, aux jeunes travailleurs et au travail des enfants et à l'approvisionnement éthique en minéraux et à la pollution.

4 CHAMP D'APPLICATION

Le champ d'application de la Politique des droits de l'homme de Landis+Gyr s'applique à tous les employés et partenaires tiers (par ex. : fournisseurs, distributeurs, agents, revendeurs et sous-traitants) et soutient les droits de l'homme de toutes les parties prenantes de Landis+Gyr.

5 ENGAGEMENT ET PRINCIPES

Landis+Gyr prend les engagements suivants pour respecter, soutenir et promouvoir les droits de l'homme. Nous attendons de tous nos partenaires et fournisseurs, tout au long de notre chaîne de valeur, qu'ils prennent des engagements alignés sur ces normes.

- Se conformer aux lois en vigueur ;
- Adopter une structure de gouvernance des droits de l'homme et des pratiques commerciales responsables conformes aux Principes directeurs des Nations Unies ;
- Mettre en œuvre des politiques et des processus pour identifier, prévenir, atténuer et remédier aux risques et impacts liés aux droits de l'homme ;
- Communiquer ouvertement et régulièrement avec les parties prenantes sur des questions ayant un impact sur les droits de l'homme, y compris avec les détenteurs de droits affectés ou potentiellement affectés ou leurs représentants légitimes ;

**Politique mondiale relative aux droits de
l'homme (Global Human Rights Policy - FR)**

Type de document : Politique [PY]

Propriétaire du document : Conformité mondiale

Classification : **Public**

- Contribuer à l'élaboration de normes internationales spécifiques au secteur en matière de droits de l'homme ;
- Rendre compte de manière transparente du soutien et de la performance de l'entreprise en matière de droits de l'homme ;
- Évaluer et traiter les principaux problèmes de droits de l'homme de l'entreprise, suivre l'efficacité de la réponse de l'entreprise et rendre compte de manière transparente du soutien et de la performance de l'entreprise en matière de droits de l'homme ;
- Travailler avec leurs propres fournisseurs et partenaires pour respecter ces mêmes valeurs et mettre en œuvre des politiques et pratiques similaires.

6 GOUVERNANCE

L'approche de gouvernance de Landis+Gyr est basée sur une sensibilisation accrue aux droits de l'homme, la surveillance des risques liés aux droits de l'homme, le renforcement des capacités et la promotion du dialogue entre les parties prenantes. Nous attendons de tous les dirigeants de notre entreprise qu'ils soient des modèles solides pour agir avec intégrité et promouvoir une culture éthique qui respecte la dignité et l'égalité de tous. À cet effet, nous avons mis en place des programmes de formation et de sensibilisation pour renforcer les capacités de notre main-d'œuvre, en promouvant la sensibilisation aux droits de l'homme, les compétences et le leadership.

Nous effectuons une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme par le biais de notre « Comité de diligence raisonnable des fournisseurs ESG » afin d'identifier, de prévenir et d'atténuer les risques et les impacts en matière de droits de l'homme dans l'ensemble de notre entreprise, ainsi que dans la chaîne de valeur de Landis+Gyr.

Le Comité interfonctionnel de diligence raisonnable des fournisseurs ESG de Landis+Gyr est responsable de l'analyse quotidienne et de l'atténuation des risques liés aux droits de l'homme pertinents pour notre entreprise. Ce Comité relève de la direction exécutive et est composé de spécialistes qui travaillent en partenariat avec des équipes pour examiner et traiter les risques liés aux droits de l'homme dans l'ensemble des activités mondiales de Landis+Gyr.

À chaque étape du cycle de vie de Landis+Gyr – Fournisseur, des mesures liées aux droits de l'homme sont en place, notamment :

- une évaluation éthique formelle par un tiers ;
- un questionnaire initial d'évaluation de diligence raisonnable (comprenant une composante spécifique relative aux droits de l'homme) ;
- une demande formelle de signature du Code de conduite des fournisseurs de Landis+Gyr et de l'Annexe sur les approvisionnements écologiques (ou de nous fournir un exemple de document interne équivalent) ;
- une formation annuelle des fournisseurs, créée et proposée par un prestataire tiers, sur les thèmes du code de conduite, de la lutte contre la corruption, de l'éthique professionnelle et de la lutte contre les pots-de-vin ;
- Des audits sur site de fournisseurs sélectionnés ;
- Des initiatives de développement des fournisseurs.

En outre, nous avons mis en œuvre un processus de diligence raisonnable spécifique pour les minerais de conflit dans notre chaîne d'approvisionnement, conformément au Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Notre Code de conduite des fournisseurs et notre Annexe sur les approvisionnements écologiques détaillent les attentes envers nos fournisseurs et permettent un processus solide d'évaluation de leurs pratiques commerciales. Nous nous engageons à travailler en collaboration avec nos fournisseurs pour atténuer les impacts négatifs réels ou potentiels sur les droits humains identifiés dans notre chaîne d'approvisionnement.

Nous enquêtons sur les incidents liés aux droits humains pour en comprendre les causes et les facteurs contributifs, et nous prenons des mesures correctives pour éviter qu'ils ne se reproduisent.

7 CANAUX DE SIGNALEMENT

Les employés sont encouragés à parler à leurs superviseurs, responsables, au service juridique et conformité, au directeur de la conformité ou à tout autre personnel approprié, s'ils ont connaissance d'une préoccupation interne liée aux droits de l'Homme. En outre, Landis+Gyr a établi une procédure plus formelle pour signaler les conduites suspectes. Un employé peut notamment, au lieu de signaler directement une préoccupation à un superviseur, responsable ou membre du personnel, effectuer un signalement sur le Système SpeakUp relatif aux droits de l'homme.

Les parties concernées en dehors de Landis+Gyr (par exemple : parties prenantes de la chaîne de valeur de Landis+Gyr, y compris sa chaîne d'approvisionnement) peuvent également utiliser le système SpeakUp des droits de l'Homme pour faire un signalement.

Le système SpeakUp des droits de l'Homme de Landis+Gyr garantit l'anonymat de l'employé ou de la partie prenante qui soumet le signalement, s'il souhaite rester anonyme.

Les employés ou les parties prenantes peuvent effectuer un signalement par téléphone ou via un site Internet sécurisé. Les employés et les parties prenantes peuvent s'attendre à recevoir une réponse dans la semaine suivant la soumission des informations.

Veuillez vous reporter à l'**Annexe 1** pour en savoir plus sur les numéros d'appel et les URL du Système SpeakUp relatif aux droits de l'homme dans chaque pays.

Le signalement transmis doit contenir autant d'informations précises que possible, afin de permettre aux personnes compétentes d'enquêter sur les faits signalés. À cette fin, les employés ou les parties prenantes doivent tenter de répondre au plus grand nombre possible des questions suivantes :

- Qui est impliqué ?
- Où cela s'est-il produit ? (lieu, service, pays)
- Quand cela s'est-il produit ?
- Comment cela s'est-il produit ?
- Pourquoi cela s'est-il produit ?
- Y a-t-il des preuves, et où ?
- Qui est la victime et quel est le préjudice (financier, psychologique, atteinte à la réputation) ?
- Les faits ont-ils toujours lieu ?
- D'autres informations qui pourraient contribuer à régler le problème ?
- Qui a été informé du problème, et quand ?

Un employé ou une partie prenante n'a pas besoin d'une preuve absolue d'un écart de conduite pour effectuer un signalement, mais Landis+Gyr s'attend à ce que l'auteur du signalement ait des motifs raisonnables pour exprimer ses préoccupations avant la transmission d'un signalement. Nous vous encourageons à examiner en détail le processus de message SpeakUp relatif aux droits de l'Homme (**Annexe 2**), la FAQ relative au processus SpeakUp relatif aux droits de l'Homme (**Annexe 3**) et les conseils pour soumettre un message SpeakUp relatif aux droits de l'Homme (**Annexe 4**).

L'utilisation du Système SpeakUp se fait entièrement sur la base du volontariat.

7.1 Confidentialité

Toutes les informations reçues seront traitées de manière absolument confidentielle, à moins que la divulgation ne soit nécessaire d'un point de vue juridique ou jugée raisonnable (1) en lien avec une enquête des autorités publiques ou un signalement, (2) pour enquêter légalement sur la plainte, ou (3) dans le cadre du traitement juridique de l'affaire par Landis+Gyr. Veuillez noter que certaines juridictions exigent que la confidentialité et l'anonymat soient préservés tout au long du processus de signalement conformément à la législation locale en matière de dénonciation ; il s'agit de l'approche fondamentale pour Landis+Gyr.

7.2 Enquête

En présence de motifs d'enquête raisonnables, le signalement de l'employé ou de la partie prenante donnera lieu soit à une enquête interne menée par une équipe d'enquête constituée et supervisée par le CCO, ou, si nécessaire, sera transmis aux autorités compétentes chargées de l'application de la loi ou de la réglementation. Sous la direction, les instructions et le contrôle du CCO, d'autres personnes, y compris des avocats externes, peuvent être impliquées dans l'enquête en raison de leurs responsabilités ou de leur expertise.

Landis+Gyr s'efforcera de tenir l'auteur du signalement informé de l'avancement de l'enquête et des délais probables. Cependant, il peut arriver que le besoin de confidentialité empêche la Société de donner des détails spécifiques sur l'enquête ou sur toute mesure disciplinaire prise en conséquence. L'auteur du signalement doit traiter toute information concernant l'enquête comme confidentielle.

Des mesures correctives seront prises si nécessaire, sous réserve de la loi locale en vigueur, par la direction compétente et/ou d'autres personnes désignées au sein du personnel.

Un retour sera fourni à l'auteur du signalement dans les trois mois suivant la réception du signalement.

La divulgation aux autorités publiques peut être faite si la personne qui signale la préoccupation présumée en matière de droits de l'homme n'est pas satisfaite du résultat de l'enquête, ou a des raisons de croire que la violation peut constituer un danger pour l'intérêt public, ou craint des représailles.

7.3 Protection des informateurs

Afin de préserver l'intégrité de ces procédures et de protéger nos employés et parties prenantes, il est indispensable que l'employé ou la partie prenante ait la possibilité de signaler ses préoccupations ou de signaler les manquements sans crainte de représailles. Landis+Gyr s'engage fermement à maintenir un environnement dans lequel les signalements des employés ou des parties prenantes sont encouragés et acceptés, et dans lequel nos employés ou parties prenantes se sentent libres d'exprimer une préoccupation ou de signaler une infraction présumée sans crainte d'intimidation ou de représailles.

Ainsi, cette politique interdit les mesures de représailles contre tout employé ou une partie prenante qui, de bonne foi, dénonce des fautifs présumés, à moins que l'auteur du signalement ne soit l'une des personnes fautives. Landis+Gyr ne tolérera jamais le harcèlement ou l'intimidation d'employés ou de parties prenantes qui signalent des écarts de conduite. Des mesures disciplinaires seront prises contre

tout superviseur ou tout autre employé qui engage des représailles, directement ou indirectement, ou qui encourage quelqu'un à le faire, contre un employé ou une partie prenante qui signale une violation. Si un employé effectue un signalement de bonne foi et s'il s'avère qu'il a eu tort d'effectuer le signalement, ses préoccupations seront néanmoins appréciées et il ne fera l'objet d'aucune mesure disciplinaire.

Si un employé abuse intentionnellement du système SpeakUp en soumettant sciemment de fausses allégations de manquement, des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre de cet employé.

7.4 Conformité à la politique SpeakUp relative aux droits de l'homme

En cas d'enquête par le biais de la plateforme SpeakUp relative aux droits de l'homme, tous les employés ou parties prenantes sont tenus de suivre les procédures décrites dans la présente politique et de coopérer à toute enquête ouverte conformément à la présente politique. Des mesures disciplinaires peuvent être prises contre les employés de Landis+Gyr qui font délibérément obstacle à de telles enquêtes. Landis+Gyr doit avoir la possibilité d'enquêter et de remédier à toutes les violations présumées ou préoccupations des employés, et chaque employé est censé collaborer pleinement pour veiller pleinement à ce que Landis+Gyr ait la possibilité de mener de telles enquêtes.

Les employés de Landis+Gyr doivent respecter des conditions supplémentaires ou plus contraignantes si elles sont imposées par la loi locale en vigueur ou les dispositions réglementaires sur un quelconque territoire sur lequel Landis+Gyr fait affaire. Landis+Gyr se conformera également à toutes les obligations supplémentaires de lancement d'alerte découlant des exigences légales locales, le cas échéant.

Annexe 1 - Système SpeakUp relatif aux droits de l'homme - numéros à contacter et informations relatives au site Internet

Vous pouvez utiliser le code QR suivant pour accéder au système SpeakUp de Landis+Gyr relatif aux droits de l'homme :



URL web

Droits de l'homme Landis+Gyr :

<https://landisgyr.speakup.report/en-GB/landisgyrhumanrights/phone-numbers>

Code d'organisation

114538

Numéros de téléphone

Pays	Numéro de téléphone et notes supplémentaires
Albanie	Numéro : +355 4 530 1801 Appel facturé au tarif local
Algérie	Numéro : +213 983 29 93 38 Appel facturé au tarif local
Angola	Numéro : +244 226 425 610 Appel facturé au tarif local
Anguilla	Téléphone gratuit : 1833 422 2005
Antigua-et-Barbuda	Téléphone gratuit : 1833 422 2006
Argentine	Numéro : +54 11 2039 7280 Appel facturé au tarif local
Australie	Numéro : +61 2 8284 6262 Appel facturé au tarif local

Autriche	Numéro gratuit : 0800 909 683
Bahamas	Numéro gratuit : 1833 422 2007
Bahreïn	Numéro : +973 1650 1936
Bangladesh	Numéro gratuit : +880 (0) 9610 998462
Barbade	Numéro : +1 (246) 623 9631 Appel facturé au tarif local
Bélarus	Numéro gratuit : 8 820 0491 0089
Belgique	Numéro gratuit : 0800 89 326
Belize	Numéro gratuit : 1800 0130 076
Bénin	Numéro : +229 20 90 0380 Appel facturé au tarif local
Bermudes	Numéro gratuit : 1833 422 2008
Bhoutan	Numéro gratuit : +975 2 379 003
Bolivie, État plurinational de	Numéro gratuit : 800 105 122
Bosnie-Herzégovine	Numéro : +387 70 330 093 Appel facturé au tarif local
Botswana	Numéro gratuit : 800 786 1103
Brésil	Numéro : +55 (11) 4700 8838 Appel facturé au tarif local
Brunei Darussalam	Numéro gratuit : 801 4657
Bulgarie	Numéro gratuit : 800 210 0645
Burkina Faso	Numéro : +226 25 30 09 82 Appel facturé au tarif local
Cambodge	Numéro gratuit : 1800 209 867
Cameroun	Numéro gratuit : +237 6 57 10 31 12
Canada	Numéro : +1 (514) 395 0496 Appel facturé au tarif local
Îles Caïmans	Numéro : +1 (345) 769 5580 Appel facturé au tarif local
Chili	Numéro : +56 22 483 5917 Appel facturé au tarif local
Chine	Numéro gratuit (via China Telecom) : 1080 0152 3042
Chine	Numéro gratuit (via China United Network) : 1080 0852 2221
Chine	Numéro national sans restriction de fournisseur : 400 120 1842 Appel facturé au tarif local
Colombie	Numéro : +57 601 242 1247 Appel facturé au tarif local
Costa Rica	Numéro : +506 4036 0350 Appel facturé au tarif local

Côte d'Ivoire	Numéro gratuit : +225 05 66 77 0918
Croatie	Numéro gratuit : 0800 7745
Chypre	Numéro gratuit : 800 91142
Tchéquie	Numéro gratuit : 800 050 833
Danemark	Numéro : +45 43 31 09 61 Appel facturé au tarif local
Dominique	Numéro gratuit : 1833 422 1998
République dominicaine	Numéro : +1 (829) 947 1996 Appel facturé au tarif local
Équateur	Numéro gratuit : 1800 001 432
Égypte	Numéro gratuit : 0800 000 0083
El Salvador	Numéro : +503 2230 4752 Appel facturé au tarif local
Estonie	Numéro : +372 609 3008 Appel facturé au tarif local
Éthiopie	Numéro gratuit : 800 86 1919
Fidji	Numéro gratuit : 008 002 650
Finlande	Numéro gratuit : 0800 392 912
France	Numéro gratuit : 080 554 3753
Guyane française	Numéro gratuit : 0800 99 1448
Polynésie française	Numéro gratuit : 0800 91 4886
Géorgie	Numéro gratuit : 1800 008 013
Allemagne	Numéro gratuit : 0800 1818 952
Ghana	Numéro : +233 59 699 3553 Appel facturé au tarif local
Grèce	Numéro gratuit : 0080 0441 45924 Le numéro ne fonctionnera pas lorsqu'il sera appelé depuis un téléphone portable
Grenade	Numéro : +1 (473) 230 0333 Appel facturé au tarif local
Guam	Numéro gratuit : 1833 809 6777
Guatemala	Numéro : +502 2302 8459 Appel facturé au tarif local
Honduras	Numéro gratuit : 800 2791 6139
Hong Kong	Numéro : +852 3019 4193 Appel facturé au tarif local
Hongrie	Numéro gratuit : 06 809 845 89
Islande	Numéro : +354 415 0349 Appel facturé au tarif local

Inde	Numéro gratuit : 0008 0005 03159
Indonésie	Numéro : +62 21 8063 0074 Appel facturé au tarif local
Irlande	Numéro gratuit : 1800 800 636
Israël	Numéro : +972 3374 1225 Appel facturé au tarif local
Italie	Numéro gratuit : 800 147 694
Jamaïque	Numéro : +1 (876) 677 9125 Appel facturé au tarif local
Japon	Numéro : +81 3 6627 0734 Appel facturé au tarif local
Jordanie	Numéro gratuit : 0800 23801 Pas d'accès depuis un mobile
Kazakhstan	Numéro : (+7) 877 2735 74582 Appel facturé au tarif local ; pas d'accès depuis un mobile
Kenya	Numéro : +254 20 765 0957 Appel facturé au tarif local
Corée, République de	Numéro : +82 2 3700 5146 Appel facturé au tarif local
Koweït	Numéro gratuit : +965 2205 5730
Lettonie	Numéro gratuit : 800 05929
Liban	Numéro gratuit : 833 816 0193
Lituanie	Numéro gratuit : 8800 30366
Luxembourg	Numéro : +352 342 080 8982 Appel facturé au tarif local
Malaisie	Numéro : +60 3 7724 3136 Appel facturé au tarif local
Malte	Numéro gratuit : 8006 5144
Martinique	Numéro gratuit : 0800 90 1651
Maurice	Numéro : +230 5 297 0999 Appel facturé au tarif local
Mexique	Numéro : +52 55 4780 6198 Appel facturé au tarif local
Moldavie, République de	Numéro gratuit : 080 060 016
Maroc	Numéro : +212 5 30 14 41 08 Appel facturé au tarif local
Myanmar	Numéro gratuit : 0800 800 8062
Namibie	Numéro gratuit : +264 83 380 0103
Népal	Numéro gratuit : 1800 001 0186
Pays-Bas	Numéro : +31 10 700 75 03 Appel facturé au tarif local
Nouvelle-Zélande	Numéro : +64 9 913 5892 Appel facturé au tarif local

Nicaragua	Numéro : +505 7513 7610 Appel facturé au tarif local
Nigeria	Numéro gratuit : 070 8060 1221
Macédoine du Nord	Numéro : +389 2551 3216 Appel facturé au tarif local
Norvège	Numéro : +47 24 14 06 01 Appel facturé au tarif local
Oman	Numéro gratuit : 8007 4161
Pakistan	Numéro gratuit : 0080 0900 44437
Panama	Numéro : +507 308 4480 Appel facturé au tarif local
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Numéro gratuit : 0008 61322
Paraguay	Numéro gratuit : 0098 0044 10266 Aucun accès mobile
Pérou	Numéro gratuit : 0800 74535
Philippines	Numéro gratuit : 1800 8394 8474 Ne peut être connecté que par un appareil Globe Telecom
Pologne	Numéro gratuit : 800012953
Portugal	Numéro gratuit : 800 831 302
Porto Rico	Numéro : +1 (787) 200 7305 Appel facturé au tarif local
Qatar	Numéro gratuit : 00800 101 094
Réunion	Numéro gratuit : 1800 916 980
Roumanie	Numéro gratuit : 0800 400 653
Fédération de Russie	Numéro gratuit : 8 (800) 100 69 94
Arabie saoudite	Numéro gratuit : 800 850 1433
Serbie	Numéro : +381 10 520 043 Appel facturé au tarif local
Seychelles	Numéro gratuit : 800 131
Singapour	Numéro : +65 6403 7051 Appel facturé au tarif local
Slovaquie	Numéro gratuit : 0800 113 418
Slovénie	Numéro gratuit : 0800 83115
Afrique du Sud	Numéro : +27 (21) 427 7937 Appel facturé au tarif local
Espagne	Numéro : +34 900 031 156 Appel facturé au tarif local
Sri Lanka	Numéro : +94 (72) 091 0370 Appel facturé au tarif local
Soudan	Numéro gratuit : +249 15 655 9883

Suriname	Numéro gratuit : 833 816 0919
Suède	Numéro gratuit : 020 160 4703
Suisse	Numéro gratuit : 080 000 5691
Taïwan, province de Chine	Numéro : +886 2 7743 8912 Appel facturé au tarif local
Tanzanie, République-Unie de	Numéro gratuit : 0800 11 1020
Thaïlande	Numéro : +66 2 844 9693 Appel facturé au tarif local
Trinité-et-Tobago	Numéro : +1 (868) 224 1869 Appel facturé au tarif local
Tunisie	Numéro : +216 31 300 338 Appel facturé au tarif local
Turquie	Numéro gratuit : 0080 04488 28602
Îles Turques-et-Caïques	Numéro gratuit : 1833 462 1355
Ouganda	Numéro : +256 41 423 8162 Appel facturé au tarif local
Ukraine	Numéro gratuit : 0800 801 205
Émirats arabes unis	Numéro gratuit : 800 0444 0408
Royaume-Uni	Numéro gratuit : 080 0022 4118
États-Unis d'Amérique	Numéro : +1 (669) 288 7154 Appel facturé au tarif local
Uruguay	Numéro gratuit : 0004 1598 5762
Venezuela, République bolivarienne du	Numéro : +58 212 335 7722 Appel facturé au tarif local
Viêt Nam	Numéro : +84 1900 3271 Appel facturé au tarif local
Îles Vierges britanniques	Numéro gratuit : 1833 462 1356
Îles Vierges des États-Unis	Numéro gratuit : 1833 724 6398
Zimbabwe	Numéro gratuit : +263 867 742 2010

Annexe 2 – Système SpeakUp relatif aux droits de l'homme – Processus de signalement



ÉTAPE 1 (AUTEUR DU SIGNALEMENT)

Les auteurs du signalement peuvent sélectionner leur méthode de contact préférée :

- En appelant la ligne d'assistance au numéro gratuit ci-dessous, ou
- En laissant un message sur le portail Web (service en ligne) en utilisant le lien ci-dessous à côté du numéro gratuit

Un numéro de dossier unique est attribué à l'employé qui soumet le signalement, pour lui permettre de voir la réponse, la progression du dossier ou de soumettre des informations supplémentaires.

ÉTAPE 2 (PRESTATAIRE INDÉPENDANT)

Notre partenaire tiers transcrira le message dans la langue locale et en anglais (si nécessaire). Cette transcription est ensuite envoyée à l'attention du CCO (Chief Compliance Officer) de Landis+Gyr, dans le respect de l'anonymat de l'employé.

ÉTAPE 3 (LANDIS+GYR)

Le CCO reçoit une notification de l'incident et la transcription du message ; un accusé de réception de l'incident et une première réponse écrite sont ensuite laissés à l'auteur du signalement.

ÉTAPE 4 (MESURES SUPPLÉMENTAIRES)

La réponse initiale est traitée par le fournisseur tiers. L'auteur du signalement peut lire la réponse en se reconnectant au système à l'aide du numéro de cas unique. Dans certains cas, il peut y avoir un échange d'informations supplémentaire, par exemple en lien avec une enquête et son résultat.

Annexe 3 – Système SpeakUp relatif aux droits de l'homme – FAQ

1. Qu'est-ce que le système SpeakUp relatif aux droits de l'homme ?

Il s'agit d'un service de communication permettant à tous les employés de Landis+Gyr, ainsi qu'à toute partie prenante ou à tout partenaire externe de la chaîne de valeur de Landis+Gyr, de signaler les violations qui, autrement, ne pourraient pas être signalées de manière totalement anonyme. Vous pouvez le faire par téléphone ou par l'intermédiaire d'un site Internet sécurisé, sans l'implication d'un opérateur en personne.

2. Comment fonctionne le système SpeakUp relatif aux droits de l'homme ?

Téléphone : Composez le numéro de téléphone gratuit correspondant à votre pays, saisissez le code d'accès et laissez votre message. Pendant votre appel, vous ne parlerez pas à un opérateur en personne. Toutes les instructions ont été préenregistrées et vous guideront facilement dans la procédure. Après une semaine, vous pouvez rappeler pour écouter la réponse de la Société. Vous pouvez publier un nouveau message de suivi à cette réponse. Ce cycle de conversation peut être répété sans fin. (**Conseil** : écrivez votre message avant de passer l'appel.)

Web : Rendez-vous sur la page du service Web SpeakUp relatif aux droits de l'homme (par l'intermédiaire d'un hyperlien ou en saisissant l'URL), choisissez votre pays, saisissez votre code d'accès et laissez votre message. Après une semaine, vous pouvez retourner sur le service Web et lire la réponse de la société. Vous pouvez répondre à cette réponse. Ce cycle de communication peut être répété sans fin.

3. Qui exploite le système SpeakUp relatif aux droits de l'homme ?

Le service est exploité par un tiers responsable du traitement de tous les messages.

4. Est-ce que le système est difficile à utiliser ?

Pas du tout : des invites vocales simples vous guident tout au long du processus téléphonique, et l'interface web est également facile à utiliser.

5. Serai-je identifié(e) par mon nom ?

Landis+Gyr recevra une transcription anonyme, mot pour mot, de ce que vous avez dit. Vous avez le contrôle total du contenu du message que vous laissez : si vous laissez vos coordonnées dans votre message, le prestataire tiers les transmettra ; si vous ne les laissez pas, le tiers et Landis+Gyr ne sauront pas qui vous êtes. En outre, Landis+Gyr a accepté de ne pas rechercher l'identité d'un appelant, sauf si cela est jugé explicitement nécessaire pour mener l'enquête, et conformément aux lois locales.

6. L'enregistrement de ma voix sera-t-il entendu par Landis+Gyr ?

Non. Le système SpeakUp relatif aux droits de l'homme est exploité par un prestataire tiers qui transcrit et traduit votre message, et envoie à Landis+Gyr une transcription écrite mot pour mot de ce que vous avez dit.

(Conseil : si vous n'êtes pas à l'aise à l'idée de laisser un message par téléphone, faites lire votre message par quelqu'un d'autre au téléphone, ou laissez un message sur le portail en ligne.)

7. Est-ce que Landis+Gyr repère mes données de connexion ?

Non, le système SpeakUp relatif aux droits de l'homme est exploité par un prestataire tiers. Landis+Gyr n'a pas accès aux données de connexion. Les données des téléphones ou les adresses IP ne seront jamais transmises à Landis+Gyr. Il est toutefois possible que Landis+Gyr repère les informations de l'utilisateur à partir de votre téléphone ou ordinateur professionnel. Veuillez noter que vous pouvez aussi utiliser un téléphone ou ordinateur public ou non identifiable.

8. Qu'advient-il de l'enregistrement de mon message ?

Lors de la confirmation de la réception du message transcrit et/ou traduit par Landis+Gyr, l'enregistrement est effacé immédiatement par le prestataire tiers.

9. Est-ce que la confidentialité pourra être rompue ?

L'exception à ce qui précède : si le système SpeakUp relatif aux droits de l'homme reçoit un message dans lequel l'auteur de l'appel menace de commettre des violences ou un acte criminel, Landis+Gyr peut demander la conservation de l'enregistrement et sa remise aux autorités. Toutefois, le fichier vocal et/ou les données de connexion ne seront jamais remis directement à Landis+Gyr.

10. Mon appel téléphonique me coûtera-t-il quelque chose ?

L'accès au système SpeakUp se fait par le biais d'un numéro gratuit, sans frais. Il y a cependant des cas exceptionnels dans lesquels des coûts locaux sont applicables (c.-à-d., avec certains opérateurs mobiles).

11. Y a-t-il une limite à la longueur du message vocal que je peux laisser ?

Non. Cela dit, après sept minutes, vous recevrez une notification suivie de la possibilité de continuer au téléphone.

12. Que dois-je faire si le système téléphonique SpeakUp relatif aux droits de l'homme n'est pas accessible ?

Si vous avez essayé d'appeler le système SpeakUp relatif aux droits de l'homme depuis un téléphone portable, veuillez réessayer en utilisant un téléphone fixe. Si vous rencontrez toujours des problèmes sur le système SpeakUp relatif aux droits de l'homme par téléphone, vous pouvez envoyer un e-mail à : speakup@peopleintouch.nl.

13. Dans quel délai mon message sera-t-il transmis à Landis+Gyr ?

Votre message transcrit sera normalement envoyé à Landis+Gyr dans un délai d'un jour.

14. Qui chez Landis+Gyr recevra une transcription de mon message ?

Le CCO (Chief Compliance Officer) de Landis+Gyr.

15. Comment puis-je suivre ma plainte tout en restant anonyme ?

Le système SpeakUp relatif aux droits de l'homme vous donnera un numéro de dossier unique. Veillez à le noter soigneusement. Ce numéro de dossier vous permet de lire la réponse de Landis+Gyr lorsque vous revenez sur le système.

16. Quand puis-je m'attendre à une réponse ?

Landis+Gyr s'efforce de répondre dans un délai d'une semaine. Si aucune réponse n'est disponible après une semaine, nous vous recommandons de réessayer après quelques jours ou de laisser un nouveau message avec un numéro de dossier et une référence à votre autre numéro de dossier.

17. Puis-je appeler la ligne SpeakUp relatif aux droits de l'homme à tout moment ?

Oui, le système SpeakUp relatif aux droits de l'homme est disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an. Chaque pays a son propre numéro de téléphone gratuit et code d'accès.

18. Puis-je laisser un message dans ma langue maternelle ?

Oui. Lorsque vous laissez votre message, vous pouvez simplement choisir la langue qui convient le mieux. Les réponses seront aussi traduites dans votre langue maternelle.

Oui, le système SpeakUp relatif aux droits de l'homme vous permet de joindre des documents par voie électronique.

Lorsque vous laissez un message sur le système SpeakUp relatif aux droits de l'homme par téléphone, vous pouvez vous connecter sur le portail en ligne en utilisant le numéro de dossier. Sélectionnez ensuite l'option « Si vous avez déjà un numéro de dossier » à droite. Vous pouvez joindre ici vos documents électroniques pour appuyer vos plaintes existantes déjà soumises par téléphone.

Si vous souhaitez rester anonyme, veillez à ce que vos coordonnées ne soient mentionnées nulle part dans les pièces jointes ou dans leurs propriétés de métadonnées.

19. Que se passe-t-il si je perds mon numéro de dossier ?

Si vous perdez votre numéro de dossier, nous vous demandons de laisser à nouveau votre message pour générer un nouveau numéro de dossier. Si vous rédigez votre plainte avant votre premier appel, il vous suffira de soumettre à nouveau le même message. Dans votre nouveau message, assurez-vous de mentionner que vous soumettez à nouveau une plainte antérieure pour éviter toute confusion.

Utilisez le nouveau numéro de dossier pour toute communication ultérieure et assurez-vous qu'il est noté et conservé dans un endroit sûr.

20. Mes données à caractère personnel sont-elles protégées lorsque j'utilise le système SpeakUp relatif aux droits de l'homme ?

Oui. La collecte et le traitement des données à caractère personnel par le biais du système SpeakUp relatif aux droits de l'homme sont strictement réglementés en vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Landis+Gyr informera les personnes concernées en cas de violation de données.

21. Dois-je donner mon consentement pour que mes données à caractère personnel soient traitées lorsque je laisse un message dans le système SpeakUp relatif aux droits de l'homme ?

Toutes les données à caractère personnel incluses dans un message traité par le biais du système SpeakUp relatif aux droits de l'homme le sont au motif qu'un tel traitement est nécessaire aux fins de détecter une faute qui ne serait pas autrement détectée.

Annexe 4 – Conseils relatifs au Système SpeakUp

- ✓ Rédigez votre message avant de le laisser. Lorsque vous utilisez le portail Web, vous pouvez copier/coller le message. Lorsque vous utilisez le système téléphonique, vous pouvez simplement lire votre message pré-écrit à voix haute.
- ✓ Assurez-vous de planifier la structure et le niveau de détail que vous souhaitez inclure dans votre message. La capacité de Landis+Gyr à agir sur votre signalement dépend de l'exactitude des faits (par ex., lieux, dates, description de la faute).
- ✓ N'incluez les noms personnels que s'ils sont réellement nécessaires pour traiter et résoudre la faute signalée. Lorsque vous signalez des personnes spécifiques, tenez-vous en aux faits et n'incluez pas d'informations personnelles sensibles (par ex., troubles mentaux ou maladies physiques, sexualité ou croyances religieuses).
- ✓ Si vous avez des documents justificatifs sous forme électronique, veuillez les télécharger via le portail Web du Système SpeakUp relatif aux droits de l'homme. Les documents peuvent être téléchargés de la même manière pour prendre en charge les messages téléphoniques en utilisant votre numéro de cas individuel.
- ✓ Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour laisser un message téléphonique, demandez à quelqu'un d'autre de lire votre message dans le système téléphonique SpeakUp des droits de l'homme ou de laisser un message via le portail Web.
- ✓ Si vous craignez que votre message soit tracé, utilisez un téléphone ou une connexion Internet non identifiable.
- ✓ Effacez l'historique de votre navigateur et la mémoire cache si vous accédez au portail Web SpeakUp sur les droits de l'homme depuis un ordinateur partagé et souhaitez rester anonyme.
- ✓ Prenez votre temps et n'hésitez pas à laisser votre message quand cela vous convient le mieux. Le système est disponible 24 h/24 et 7 j/7, et est accessible depuis n'importe quel téléphone ou ordinateur.
- ✓ Assurez-vous de noter votre numéro de cas individuel et de le conserver dans un endroit sécurisé pour pouvoir vous y reporter ultérieurement. Le numéro de dossier est propre à votre message envoyé. Il est nécessaire pour vérifier les réponses données par Landis+Gyr.
- ✓ Rappelez toujours ou reconnectez-vous au portail Web ultérieurement pour vérifier si une réponse vous a été laissée.